

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°08 - publié le 27 septembre 2023



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°02

REUNION DU 26/09/2023

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RECTIFICATIF AU DOSSIER N°01 PUBLIE LE 20/09/2023

Match n° 26071128, Bren FC 1 / Valence FC 2, Seniors D 3 poule B du 10/09/2023.

Par suite d'une erreur sur la qualification du joueur MAGRI Yacine, licence n° 2578631767 du club de Valence FC, le dossier est annulé et remplacé par le dossier n°4 ci-après.

DOSSIER N°04

Match n° 26071128, Bren FC 1 / Valence FC 2, Seniors D 3 poule B du 10/09/2023

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Bren portant sur la qualification et/ou la participation du joueur MAGRI Yacine du club de Valence FC pour le motif suivant : le joueur MAGRI Yacine est en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 10/09/2023 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club Valence FC en date du 21/09/2023 qui nous a fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur MAGRI Yacine, licence n° 2578631767 de Valence FC a été sanctionné par la commission de discipline le 26/04/2023 de 4 matchs de suspension, sanction applicable à compter du 24/04/2023.

Considérant qu'entre le 24/04/2023, date d'effet de la sanction et le 10/09/2023 date de la rencontre qu'il a disputée contre Bren, l'équipe de Valence FC seniors D3 a disputé 3 matchs.



Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur MAGRI Yacine, licence n° 2578631767 avait purgé que 3 matchs avec l'équipe de son club engagé en championnat Senior D3 (le 30/04/2023, 14/05/2023 et 21/05/2023) au jour où il a participé à la rencontre du 10/09/2023 face à Bren.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Valence FC2 pour en reporter le gain à l'équipe de Bren.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Bren FC1 : 3 points ; 3 buts

Valence FC2 : - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de Valence FC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur MAGRI Yacine a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 02/10/2023** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BENTEBOULA Nadi**, licence n° 2558615740, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'**effet le 02/10/2023** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du 25/09/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|---------------------------|------------------|-----------------------------|
| Séniors G Lever de rideau | Dimanche 13h00 | Dimanche entre 12h et 14h |
| Séniors G | Dimanche 15h00 | Dimanche entre 14h et 15h30 |
| Séniors F ou G | Samedi 20h00 (1) | Voir règlement |

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



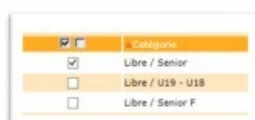
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du nombre de accès aux feuilles du club sur la feuille de match.



- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable délégation : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation.

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Je vous rappelle que je vous accorde UN joker par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer. La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de me prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion électronique du 25 / 09 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée :

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.





Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Journée d'accueil du samedi 30/09/2023

Les clubs participants, à raison d'une voire 2 équipes maximum, sont convoqués par la commission à partir des engagements effectués. Lors de cette journée on présentera la mise en place et le déroulement d'un plateau type à reproduire tout au long de la saison.

Voir tableau des convocations dans l'onglet rentrée du foot.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Merci à tous les participants des journées d'accueil.

Merci au club support pour leur accueil, la mise à disposition de leurs terrains, vestiaires et bénévoles.

Nous pouvons commencer la saison sur de bonnes bases.

A ce jour 313 équipes engagées.

Les calendriers sont en ligne sur le site du District.

1^{er} plateau le samedi 14 octobre à 13h30.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

CALENDRIERS :

Les calendriers sont en ligne sur le site internet du District.

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Dès maintenant la Commission des Jeunes enregistre les demandes d'engagements supplémentaires ou modifications souhaitées, et traitera d'une manière globale ces desideratas des clubs. (Date limite des demandes : 15 Octobre 2023).

Prochains plateaux : Samedi 30/09/23

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

RAPPEL :

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [U13 Brassage Feuille de Match.pdf](#)

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.





U15 Brassage :

Pour donner suite aux nouveaux engagements les clubs sont priés de prendre en compte les modifications suivantes :

Poule G : FC EYRIEUX EMBROYE 3 remplace l'exempt.

Coupes :

Le tirage des coupes U15 JP QUINTIN (D1 et D2), et Gilbert PESTRE (Brassage) est en ligne.

Coupe QUINTIN : La feuille de match de la rencontre AS SUD ARDECHE 2 - US VAL DAY 1 est transmise à la Commission des Règlements.

Coupe Gilbert PESTRE : Compte tenu du nombre d'équipes engagées en évolution avec les nouvelles inscriptions un tour de cadrage sera programmé le 03/12/23 et un tour supplémentaire est calé le 28/01/2024.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Le tirage du 3ème tour est en ligne. Félicitations à nos équipes encore en lice. Les équipes de district toujours qualifiées voient leurs rencontres programmées le 07 octobre reportées. Pour la catégorie U17 au 04 novembre 2023.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 2ème tour est en ligne.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA (Ouvverte aux U18, U17 et U16 (art73.1)): Le tirage du 3ème tour est en ligne. Félicitations à nos équipes encore en lice. Les équipes de district toujours qualifiées voient leurs rencontres programmées le 07 octobre reportées. Pour la catégorie U20 au 16 décembre 2023.





COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du 25 septembre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Poule D1 : Forfait général de Chateauneuf s/ Isère

Concernant la D2, les calendriers sont en ligne. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.

Suite à la qualification de 4 clubs Drôme Ardéchois en coupe de France, les matchs suivants prévus le week-end des 30 septembre et 01 octobre sont reportés au week-end des 21 et 22 octobre 2023 :

PIERRELATTE contre FELINES ST CYR PEAGRES

TREFLE FOOT contre ROCHEMAURE

VAL D'AY contre BBRM

ST MARCEL LES VALENCE contre PONT LA ROCHE

Suite à l'engagement du club de Rochemaure en coupe Laurafoot, le match initialement prévu le 15 octobre contre Tournon est reporté au dimanche 29 octobre 2023 à 10h.





En raison des travaux engagés sur le terrain de Boulieu les Annonay, les matchs suivants ont été inversés :

15/10 BOULIEU LES ANNONAY contre RUOMS : inversion match aller et match retour

19/11 BOULIEU LES ANNONAY contre ROCHEMAURE : inversion match aller et match retour

10/12 BOULIEU LES ANNONAY contre TREFLE FOOT : inversion match aller et match retour

Forfait général de l'équipe de Davézieux Vidalon en D2 : acté

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Les calendriers sont en ligne. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

Les calendriers sont en ligne. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.





CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Les calendriers sont en ligne. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.

VII. CHAMPIONNAT U18 F A 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Le calendrier est en ligne pour la poule de la pratique à 11. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.

Si des clubs sont intéressés pour intégrer un mini-championnat de pratique à 8 merci de bien vouloir adresser un mail rapidement à la commission féminine.

VIII. INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI.

Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail a la commission féminine avant le lundi midi.





Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la **personne de permanence** et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 1^{er} octobre, 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.

Une information a été envoyée aux clubs sur le foot loisirs sur leur boîte mail officielle.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°07

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 30/09 & 01/10/2023

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A. SAISON 2023/2024

| NOM PRENOM | FONCTIONS |
|-------------------|--|
| BERGERON Alexis | Assistant Technique |
| BRET Vincent | Représentant au Comité Directeur + Gestion et Responsable des Observations |
| BRUNEL Nicolas | Président de la C.D.A. + Responsable du renouvellement des Dossiers Médicaux |
| DAUX Jessy | Représentant à la Commission d'Appel |
| KLEIN Frédéric | Représentant à la Commission de Discipline |
| LELONG Julien | Membre de la C.D.A. |
| MARLHIN Alexandre | Formateur + Désignateur SENIORS + A.A. + U 17 + Féminines |
| MLYNARCZYK Adrien | Coordinateur des Observations Jeunes |
| POMMIER Michel | Désignateur Futsal & Foot Diversifié + Responsable des Rapports des Arbitres |
| PROTOY Baptiste | Président de la Commission du Statut de l'arbitrage |
| RIPERT J-Baptiste | Secrétaire de la C.D.A. |
| SERGEANT Cyrille | Désignateur U 15 + Responsable des Arbitres Stagiaires JEUNES + Tuteurs |
| VIALATE Bruno | Responsable des Arbitres Stagiaires ADULTES |
| VIALLET Roland | Conseillé Technique Départemental en Arbitrage |



RAPPEL AUX CLUBS

Nous vous rappelons que lorsqu'une rencontre est modifiée (changement de terrain, horaire, date, arrêté municipal...) vous devez **IMPERATIVEMENT avertir ORALEMENT PAR TELEPHONE** l'arbitre concerné. Les coordonnées des arbitres sont disponibles sur votre boîte mail.

COUPES U15 – U17 RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER, FEMININES

Comme il a été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité, vous devez appliquer directement la séance de tirs aux but..... **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la mort subite. Le week-end dernier, certains arbitres non pas respectés le règlement.

ANNULATION DE LA REUNION D'ECHANGES

La C.D.A. a pris la décision d'annuler la réunion d'échanges entre les **Arbitres de D1 et de D2 ainsi que tous les Assistants avec les Éducateurs, Coachs et Capitaines**, qui devait avoir lieu le samedi 30 septembre 2023 au District.

TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié 2 dates pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectués le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison.

- Jeudi 12 octobre 2023 à 19h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Vendredi 13 octobre 2023 à 19h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

En cas d'absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

| NOM | PRENOM | CATEGORIE |
|-----------|---------|------------|
| RAHIBI | MEHDI | District 3 |
| BORNIER | INGRID | District 4 |
| BOUKABOUS | NADIR | District 4 |
| DEMIR | ISMAYIL | District 4 |
| DUBUS | JASON | District 4 |
| GRASSI | MATHIEU | District 4 |
| HAMRI | HENNI | District 4 |
| KEM | BENOIT | District 4 |





| | | |
|----------|-----------|----------------------|
| LOUIS | NORMAN | District 4 |
| NAICH | MOSTAFA | District 4 |
| NDIAYE | FALOU | District 4 |
| SEGUR | DIMITRI | District 4 |
| SHAMOIAN | RONALDO | District 4 |
| LYVER | SEBASTIEN | District Assistant 2 |
| MILHES | NICOLAS | District Assistant 2 |
| AGOSTINO | ANGELO | District JAD |
| BANCEL | DENIS | District JAD |
| EYRAUT | RAPHAEL | District JAD |
| YOUSOUF | OUMARE | District JAD |
| YOUSOUF | ABOU | District JAD |

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2023

- Samedi 21 octobre :
Séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

NOVEMBRE 2023

- Lundi 7 novembre :
Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Mardi 8 novembre :
Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Samedi 26 novembre :
Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre :
Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District



JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier :
Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)
- Samedi 27 janvier :
Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FOOT ENTRPRISES

La C.D.A cherche à compléter l'effectif pour officier en Foot Entreprises. Ceux qui sont intéressés, en plus de ceux qui ont rempli la fiche individuelle, veuillez adresser votre candidature par courriel à l'adresse de la C.D.A. : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTES)

La C.D.A vous informe que tant que votre licence n'est pas validée, vous ne pouvez accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel.

Depuis cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique "DOCUMENTS".

Merci d'en prendre note.

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS & TUTEURS SAISON 2023/2024

Suite au grand nombres absences, La C.D.A. a décidé de reporter l'Assemblée Générale des Observateurs et Tuteurs le vendredi 13 octobre 2023 à 19h00 au Siège du District.

TUTORATS POUR LA SAISON 2023/2024

Lors de l'Assemblée Générale, il a été proposé aux arbitres Adultes, d'effectuer un ou plusieurs tutorats (Jeunes & Adultes), où il vous sera attribué un point (pour 1 tutorat) et deux points (si plusieurs) sur votre classement en fin de saison 2023/2024.

A ce jour, quinze arbitres ont postulé.

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

OCTOBRE 2023

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 23 octobre 2023 au 26 octobre 2023 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au **Siège du District**





JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au Siège du District

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que désormais, il n'y a qu'une seule adresse e-mail pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence doit être justifiée par un document et doit être adressé UNIQUEMENT à la boîte mail de la C.D.A. : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel UNIQUEMENT à la boîte Mail de la C.D.A. et non ailleurs : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **LAGUT Ethan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **KHUDEEDA LALO Mahir** : Courriel nous informant de son accord pour le déplacement d'horaire de sa rencontre de Coupe U 17 V. BOUDRIER du 23/09/2023. Lu et noté.
- **ROUBI Frédéric** : Courriel nous informant de son absence au rattrapage du Test physique du 25/09/2023 pour raisons professionnelles (Planning). Lu et noté.





- **CHEVAL Fanny** : Courriel nous informant de son souhait à faire du tutorat. Lu et noté. Transmis au Responsable du Tutorat.
- **MALOSSE Sébastien** : Courriel nous informant de son souhait à faire du tutorat. Lu et noté. Transmis au Responsable du Tutorat.
- **PERDRIOLE Raphaël** : Courriel nous informant de son absence au rattrapage du Test physique du 25/09/2023 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **JUSTIN Alexis** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/12/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BOUSHABA Jasmine** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'à nouvel ordre. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **CHABERT Mathéo** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 11/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **CHAABANE Mehdi** : Courriel nous adressant son justificatif de son indisponibilité du 23/09/2023. Lu et noté.
- **HERMANTIER Maxence** : Courriel nous informant de son indisponibilité le 01/10/2023 pour raison de santé. Lu et noté dans l'attente d'un Certificat Médical.
- **NOUTAI Zinzou Joseph** : Courriel nous adressant sa candidature pour arbitrer le Foot Entreprises. Lu et noté. Transmis au responsable du Foot Entreprises.
- **ABACHKIA Saber** : Courriel nous informant de son souhait à faire du tutorat. Lu et noté. Transmis au Responsable du Tutorat.
- **LAURENT Hugo** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/10/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous demandant des arbitres lors de ses rencontres à domicile pour ses équipes Seniors D 5 poule D & E. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre de coupe G. PESTRE du 23/09/2023. Lu et noté.
- **US ST JUST ST MARCEL** : Courriel nous informant du changement de terrain pour ses rencontres Seniors D2 & D 3 du 24/09/2023. Lu et noté.
- **AS ST UZE** : Courriel nous adressant l'arrêté municipal interdisant l'accès sur le stade les 24/09/2023 & 01/10/2023. Lu et noté.
- **US ST UZE** : Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre Seniors D 4 du 24/09/2023. Lu et noté.
- **FC ST CYS FELINES PEAUGRES** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre de son équipe Seniors D 5 du 01/10/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre de U 15 Brassage du 24/09/2023. Lu et noté.
- **FC BOURGUISAN** : Courriel nous demandant un arbitre pour la rencontre de son équipe Seniors D 5 du 24/09/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.





- **AS VEORE MONTOISON** : Courriel nous informant de plusieurs changements pour ses rencontres du week-end du 23 & 24/09/2023. Lu et noté.
- **FC CHABEUIL** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres à domicile de son équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant de l'inversement de la rencontre Seniors D 3 du 24/09/2023. Lu et noté.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 17 pour la rencontre de coupe V. BOUDRIER du 23/09/2023. Lu et noté.
- **FC BOURG DE PEAGE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 15 pour la rencontre de coupe G. PESTRE du 24/09/2023. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant du changement d'horaire pour sa rencontre Seniors D 5 du 01/10/2023. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant de leur dépôt de réclamation de la rencontre de coupe J.P. QUINTIN du 23/09/2023. Lu et noté.
- **FC BREN** : Courriel nous adressant les félicitations de l'arbitre de la rencontre Seniors D 3 du 24/09/2023. Lu et noté. Remerciements. Transmis à l'intéressé.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant du changement de terrain pour sa rencontre de U 17 Brassage du 30/09/2023. Lu et noté.
- **ES BEAUMONTELEGER** : Courriel nous informant du changement de date pour sa rencontre U 15 D 2. le 30/09/2023 au lieu du 01/10/2023. Lu et noté.
- **AS ST PRIEST 07** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres à domicile de son équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **FC JEUNES DE VINESAC** : Courriel nous informant du changement de date pour sa rencontre U 15 le 30/09/2023 à 16h00 au lieu du 01/10/2023. Lu et noté.

COURRIERS DES MAIRIES

- **ST ROMAIN DE LERPS** : Courriel nous adressant un arrêté municipal. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

